



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPEPS

Question écrite n° 49916

### Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation des étudiants de STAPS. L'année dernière, le nombre de postes a diminué de près de 41 %. Pour cette année 2005, les étudiants sont inquiets du nombre de postes qui seront ouverts au concours de professeur dans leur discipline. Aujourd'hui le nombre de postes offerts n'est toujours pas communiqué, ce qui renforce l'inquiétude des étudiants. Si la diminution drastique était confirmée, il s'agirait d'un coup supplémentaire porté au service public de l'éducation nationale et de ceux qui le servent déjà ou se sont préparés pendant plusieurs années pour le servir. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet et les mesures qu'il compte prendre pour l'amélioration de l'encadrement des élèves et le développement de la pratique du sport. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Texte de la réponse

La détermination du volume global de postes à offrir, pour la session 2005, aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux personnels titulaires pour la rentrée 2006, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs de titulaires, notamment en retraite. Ainsi, le niveau des concours externes et de troisième voie a été fixé à 14 000, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à 2004. La répartition entre disciplines des possibilités de recrutement ouvertes chaque année doit se fonder sur les besoins d'enseignement tels qu'ils s'expriment dans les établissements. Le maintien du recrutement dans des disciplines où le besoin d'enseignement décroît et où les professeurs sont sous-employés s'opère de fait au détriment des disciplines dont les besoins demanderaient à être mieux couverts par le recrutement de titulaires. La demande d'enseignement dans la discipline éducation physique et sportive est désormais couverte. En effet, pour la rentrée 2004, le nombre de néotitulaires à affecter issus des concours 2003 était très largement supérieur au besoin d'enseignement. Cela signifie que plusieurs jeunes enseignants ne se sont pas vus proposer un service complet en enseignement ou en remplacement. Néanmoins, pour la session 2005, il a été décidé de maintenir le même niveau de recrutement que l'année précédente avec 800 postes offerts au CAPEPS externe. Par ailleurs, il faut préciser que le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, soucieux d'une information la plus précoce possible des candidats, a affiché, dès fin septembre 2004, le nombre de postes offerts aux différents concours via le réseau internet. Le site SIAC, dédié aux concours de recrutement des enseignants, peut être consulté à l'adresse suivante [www.education.gouv.fr/siac/default.htm](http://www.education.gouv.fr/siac/default.htm). De même, ces postes ont fait l'objet, comme chaque année, d'une publication au Journal officiel de la République française en date du 3 novembre 2004.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Génisson](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 49916

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 15 mars 2005

**Question publiée le** : 2 novembre 2004, page 8593

**Réponse publiée le** : 22 mars 2005, page 3000